

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 20 août 2015, à 19:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance spéciale du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers, Gino Vachon Marco Poulin et Jérôme Bélanger formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absent Monsieur Xavier Bouhy.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Sylvie Groleau.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

200-2015

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Et, résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTÉ

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

201-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

202-2015

**DOSSIER DE RESSOURCES HUMAINES AU NIVEAU DE
LA DIRECTION GÉNÉRALE - ADOPTION**

ATTENDU la rencontre intervenue le lundi 17 août 2015 avec le directeur général;

ATTENDU que les explications données ne justifient pas la situation et le comportement reproché;

ATTENDU la gravité de la situation;

ATTENDU les motifs consignés à la mesure disciplinaire de ce jour;

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et adopté à l'unanimité des membres présents :

QU'une suspension sans solde de deux (2) jours soit imposée au directeur général, celle-ci débutant le lundi 24 août 2015;

QUE la présente résolution et la mesure disciplinaire de ce jour soient remises dès demain au directeur général.

ADOPTÉ

203-2015

**DEMANDE CPTAQ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
POUR MADAME GABRIELLE BROCHUE**

ATTENDU la demande de la Municipalité de Saint-Victor faite au nom de Madame Gabrielle Brochu, pour l'achat d'une partie de terrain pour l'installation d'un bâtiment réservé pour l'eau potable ;

ATTENDU que le Maire et les Conseillers (ères) ont pris connaissance de ce dossier ;

ATTENDU que la présente demande est conforme en tous points avec les règlements de la Municipalité.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande faite par la Municipalité de Saint-Victor au nom de Madame Gabrielle Brochu et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉ

204-2015

MANDAT JEAN BISSON, ARPENTEUR - TERRAIN DE MADAME GABRIELLE BROCHU

Proposé par Madame Louise Senécal,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Monsieur Jean Bisson, arpenteur, pour faire une subdivision du lot 4 772 341, appartenant à Madame Gabrielle Brochu, près du réservoir municipal lot 4 770 946. La Municipalité de Saint-Victor veut acquérir cette partie de terrain qui a une grandeur, plus ou moins, d'environ 18.20 mètres (59.71 pieds) de façade par 38.10 mètres (125.00 pieds) de profondeur.

ADOPTÉ

205-2015

MANDAT NOTAIRE - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN DE MADAME GABRIELLE BROCHU

ATTENDU l'offre faite et accepter par Madame Gabrielle Brochu, en date du 27 juillet 2015, pour que la Municipalité de Saint-Victor acquière du terrain pour l'agrandissement de son terrain du réservoir d'eau potable, lot 4 770 946, d'environ d'une grandeur, plus ou moins, d'environ 18.20 mètres (59.71 pieds) de façade par 38.10 mètres (125.00 pieds) de profondeur et ce au montant de 2.10 \$ du pied carré.

Proposé par Madame Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité accepte l'offre faite par Madame Gabrielle Brochu pour faire l'achat, d'une partie, de son terrain sur la rue Commerciale, lot 4 772 341, au montant de 2.10 \$ du pied carré et mandate Monsieur Denis Quirion, Notaire, à faire le contrat d'achat pour cedit terrain. De plus, le Maire Monsieur Jonathan V. Bolduc, et le Directeur Général Monsieur Marc Bélanger, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cedit achat.

Cet achat sera fait à la condition que la CPTAQ accorde de dézouage de cette partie de terrain.

ADOPTÉ

206-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance spéciale est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LA DIRECTRICE
GÉNÉRAL ADJ.**

JONATHAN V. BOLDUC

SYLVIE GROLEAU